CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

Mutualisation de formations compostage à l'échelle départementale

Conseil Départemental de Côte d'Or

Auteur :

53 bis rue de la Préfecture
BP 1601
21035 Dijon
Voir le site internet
Mathilde Mouchet
mathilde.mouchet@cotedor.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En Côte-d'Or, 8 collectivités ou groupements de collectivités portent des Programmes Locaux de Prévention des déchets. Parmi elles, plusieurs ont une taille de 20 000 à 30 000 habitants. Leurs moyens financiers sont alors limités.

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a constaté des difficultés dans l'émergence de projets de compostage collectif et dans la création de réseaux locaux de guides composteurs. En effet, les collectivités, qui ont peu de référents de sites et de guides composteurs à former, retardent les dates de formation en espérant grossir leurs effectifs.

Partant de ce constat, le Conseil Général de la Côte-d'Or a proposé à 6 collectivités intéressées de coordonner la mutualisation des formations de guides composteurs et de référents de sites selon le référentiel ADEME.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Chaque collectivité participant à la démarche recense le nombre de personnes qu'elle a besoin de former.

Le Conseil Général de la Côte-d'Or centralise les inscriptions et les transmet au prestataire de formation.

Chaque collectivité rédige les bons de commande correspondants, puis paye les frais propres à ses stagiaires. L'avantage est une **diminution des coûts** à partir de 13 participants à la formation.

Des réunions de l'ensemble des collectivités engagées dans la démarche ont lieu régulièrement pour programmer les sessions de formation. La logistique (salle, site de compostage, restaurant) est prévue par l'animateur PLP du territoire concerné.

Résultats quantitatifs

En 2014 : 8 guides-composteurs et 40 référents de sites formés

Prévision 2015 : 12 guides composteurs supplémentaires et environ 40 référents de sites

Résultats qualitatifs

Très bonne ambiance pour le groupe de guides composteurs formés en avril-mai.

Avancée des projets de compostage dans les collectivités.

MISE EN OEUVRE

Planning

- **Janvier 2014 :** première réunion entre le Conseil Général et les 6 collectivités pour définir le mode de fonctionnement de la mutualisation des formations et le cahier des charges pour le recrutement du prestataire de formation

- **Février 2014 :** choix du prestataire et programmation des premières sessions de formation

- **Avril-mai 2014 :** premières sessions de formation GC et RS

- **22 novembre 2014 :** première réunion départementale des guides composteurs de la Côte-d'Or

- **Décembre 2014 - Janvier 2015** : préparation de la campagne 2015 des formations - nouvelle consultation de prestataires - convention de groupement de commande entre les 7 collectivités

Moyens humains

Animatrice du PDP : 36 h

Moyens financiers

- Aucun coût pour le Conseil Général

- Economies pour les collectivités

-

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

- Communautés de Communes Auxonne Val de Saône et Rives de Saône
- Communautés de Communes Pays de Nuits-Saint-Georges et Sud Dijonnais
- Communautés de Communes de la Vallée de l'Ouche et du Sombernonnais et de Gevrey-Chambertin
- Syndicat Mixte de Haute Côte-d'Or
- Syndicat Mixte du Sud Ouest Côte-d'Or
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
-

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette démarche est reproductible pour tout Conseil Général, à partir du moment où les collectivités porteuses de PLP ont un objectif commun et partagé.

Difficultés rencontrées

- Le Conseil Général de la Côte-d'Or intervient uniquement en tant que coordinateur et non en tant que financeur.
- En dépit de l'absence de lieu dédié à la formation des publics sur le compostage, les formations ont lieu à proximité de sites de compostage collectif existants. Les animateurs PLP du territoire accueillant la formation se chargent de l'organisation logistique.
- Chaque animateur PLP anime son réseau de guides composteurs localement. Une réunion départementale est prévue annuellement.
- La démarche forme un cercle vertueux car en formant quelques guides composteurs, chaque collectivité peut développer des projets de compostage qui vont entraîner des vocations pour d'autres personnes.
-

Recommandations éventuelles

- Dès le début du projet, la démarche doit être menée avec rigueur avec des dates limites d'inscription et un suivi précis du nombre de stagiaires.
- Le Conseil Général est l'unique interlocuteur du prestataire de formation.
-

Mots clés

CONTENEUR | BIODECHET

Dernière actualisation

Février 2015
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN
frederic.jan@ademe.fr
Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté